

# CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES DE LONGUEUIL

La Ville de Longueuil ainsi que tous les individus et organisations qui l'appuient dans la mise en œuvre de son plan d'action comme Municipalité amie des aînés contribuent à développer des pratiques de bienveillance envers les personnes âgées.

Dans ce contexte, la présente charte propose à l'ensemble des parties prenantes de la communauté qui œuvrent auprès des personnes âgées (organismes, tables de concertation, institutions, individus, etc.) d'adhérer aux 14 principes suivants à travers 3 axes.

**ATTENDU QUE 19,74 %** de la population de Longueuil est âgée de plus de 65 ans;

**ATTENDU QUE** le taux d'accroissement de la population longueuilloise de 65 ans et plus d'ici 2041 est de **36,5 %**;

**ATTENDU QUE** les personnes âgées peuvent présenter un niveau élevé de **vulnérabilité**;

**ATTENDU QUE** celles et ceux qui œuvrent ou côtoient les personnes âgées doivent agir pour assurer leur **bienveillance**;

**ATTENDU QU'**une Ville peut jouer un rôle d'ambassadrice afin de **sensibiliser** la population aux actions porteuses pour la bienveillance des personnes âgées;

**ATTENDU QU'**assurer la bienveillance chez les personnes âgées contribue à un vieillissement actif et permet à celles-ci de faire des choix pour leur **bien-être**.

## AXE 1 – IMPLICATION DES PERSONNES ÂNÉES

- 1 Nous plaçons les personnes âgées au centre des actions en offrant des occasions de rencontre et de concertation sur des sujets qui les interpellent.
- 2 Nous respectons les personnes âgées et leur dignité en tout temps en étant à l'écoute et en tenant compte des solutions qu'elles apportent.
- 3 Nous favorisons l'inclusion et la participation sociale selon leurs besoins et leurs capacités.
- 4 Nous encourageons l'autodétermination et le pouvoir d'agir en diffusant l'information par une mixité d'outils de communication.
- 5 Nous visons à offrir une place aux personnes âgées lors de consultations, d'événements et de formations pour favoriser le vieillissement actif et leur pouvoir d'agir.

## AXE 2 – PARTENARIAT

- 6 Nous prenons les mesures nécessaires pour que les individus qui œuvrent directement et indirectement ou côtoient les personnes âgées adoptent une attitude positive avec absence de préjugé (âgisme).

- 7 Nous travaillons en partenariat pour offrir un filet de sécurité.
- 8 Nous favorisons les collaborations pour répondre aux enjeux et besoins des personnes âgées.

## AXE 3 – PRATIQUES DE BIENTRAITANCE

- 9 Nous communiquons avec les personnes âgées avec un langage respectueux et adapté en s'assurant de leur compréhension.
- 10 Nous favorisons la prévention, la vigie et le référencement.
- 11 Nous sommes à l'écoute des besoins évolutifs et nous sommes ouverts à réajuster nos pratiques. Nous accueillons les personnes âgées en respectant leur histoire et leurs particularités.
- 12 Nous réaliserons des activités et des aménagements intergénérationnels pour favoriser la rencontre et la transmission des savoirs entre générations.
- 13 Nous encourageons le voisinage à pratiquer la bienveillance par des initiatives de proximité (voisin solidaire, fête du voisinage, etc.).
- 14 Nous sommes humains dans notre approche et nous assurons la pratique du civisme dans les espaces publics.



Ambassadeurs et ambassadrices de la Semaine des aînés de Longueuil 2025

Pour en savoir davantage sur l'élaboration de la Charte de la bienveillance, consultez [longueuil.quebec/aines](http://longueuil.quebec/aines).